



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 28 octobre 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Carl Grimard, conseiller du quartier 3

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h33.

2. Prière

Le conseiller Mario Zanth fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-200

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

- 9.1. Résolution de membre présentée par le conseiller Diane Choinière concernant le 4002 rue Champlain

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2019-201

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la Loi sur les municipalités 2001, tel que modifiée :

5.1. Procès-verbal de la réunion à huis clos du 7 octobre 2019

5.2. Résolution de réclamation - Dossier No. L02-MCB

5.3. Mandat IAFF

5.4. Litige potentiel - violation contractuelle

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h37 et retournent dans la salle du conseil à 19h45.

RÉSOLUTION 2019-202

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

7. Annonces

Le conseiller André J. Lalonde annonce que samedi prochain a lieu le vin et fromage de l'UAPCC à l'aréna de Clarence Creek.

Le conseiller Christian Simard annonce que jeudi soir c'est la parade de l'Halloween à l'école du Rosaire à St-Pascal.

Le maire Desjardins explique que le lancement de la campagne du coquelicot organisé par la Légion s'est bien déroulé et invite les gens à joindre la Légion.

8. Période de Questions/Commentaires (aucune)

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre présentée par la conseillère Diane Choinière concernant le 4002 rue Champlain

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que les frais sont exigés dans le but de rencontrer les normes de construction. Il ajoute que l'administration n'est pas en mesure de différer les frais.

Suite aux questions, Adam Gregory Nicholson explique sa situation.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que les frais de permis de construction sont doublés lorsqu'une construction est faite sans permis.

RÉSOLUTION 2019-203

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE les propriétaires du 4002 rue Champlain à Bourget, Adam Gregory Nicholson et Sarah Bidnyk, ont obtenu une dérogation mineure pour la hauteur de leur garage suite à la reconstruction; et

ATTENDU QUE la hauteur du garage indiquée sur le plan des ingénieurs diffère de la hauteur indiquée sur le formulaire de demande de dérogation, nécessitant une nouvelle demande de dérogation mineure pour la hauteur du garage existant; et

ATTENDU QUE malgré que les propriétaires aient débuté la reconstruction de leur garage avant l'obtention du permis de construction, ils ont par la suite fourni tous les documents requis pour la demande de permis de construction; par conséquent

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les frais reliés à la deuxième demande de dérogation mineure, au montant de 728\$, ne soient pas requis.

ADOPTÉE, telle que modifiée

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-204

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 28 octobre 2019 soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière - 7 octobre 2019
- b. Comité plénier - 7 octobre 2019

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité consultatif du patrimoine - 28 mai 2019
- b. Comité de dérogation - 28 août 2019

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier

- a. Résolution pour autoriser que la totalité du montant budgété, soit de 335 000 \$, soit utilisé pour l'implantation du projet d'intranet et système de gestion des documents SharePoint
- b. Résolution pour approuver la liste de fournisseurs uniques et exclusifs
- c. Résolution pour autoriser que la Cité soumette une demande de subvention au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada : volet communautaire, culturel et récréatif pour le projet de Carrefour communautaire

10.4. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 25 août 2019 au 5 octobre 2019, au montant brut de 991 462,57 \$, et montant net de 717 224,38 \$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-204

10.3.a ATTENDU QUE le conseil a approuvé un budget de 265 000 \$ pour l'implantation du projet d'intranet et système de gestion de documents SharePoint en 2017; et

ATTENDU QUE le conseil a approuvé un budget de 70 000 \$ pour la conception et la construction d'un nouveau site Web en 2018; et

ATTENDU QUE le projet d'intranet et système de gestion de documents SharePoint et le projet du site Web ont été combinés dans la liste des 'Projets d'immobilisation en cours' en 2019 avec un montant totalisant 335 000 \$ avec l'intention que le projet du site Web soit complété à même le projet SharePoint;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise que la totalité du montant budgété, soit de 335 000 \$, soit utilisé pour l'implantation du projet d'intranet et système de gestion des documents SharePoint tout en reconnaissant que le personnel recommandera qu'un montant de 75 000 \$ soit considéré au budget 2020 pour la conception et l'implémentation d'un nouveau site Web.

10.3b. ATTENDU QUE l'alinéa (a) et (b) de l'annexe D - Approvisionnement non concurrentiel de la politique d'approvisionnement permet de faire des achats avec des fournisseurs uniques et exclusifs.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste révisée des fournisseurs uniques et exclusifs telle que présenté à l'annexe A du rapport FIN2019-024.

10.3c. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise qu'un projet capital 2020 de 225 000 \$ soit établi afin d'étudier la viabilité de la rationalisation de l'installation proposée dans le rapport N° Admin2019-012 qui sera financé par les surplus 2019 ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise que la Cité soumette une demande de subvention au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada : volet communautaire, culturel et récréatif ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise qu'une réserve pour le carrefour communautaire soit établie pour gérer les recettes perçues pour ce projet ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration de préparer une révision complète des terrains en surplus pour la considération de ventes ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise que la roulotte située dans le stationnement du Centre communautaire de Bourget soit éliminée et son contenu soit apporté à l'ancienne caserne de Bourget.

10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 25 août 2019 au 5 octobre 2019, au montant brut de 991 462,57 \$, et montant net de 717 224,38 \$, soient adoptés tel que recommandé.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2019-205

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE que les comptes payés pour la période du 9 septembre 2019 au 20 octobre 2019, au montant de 9 095 503,29 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Modification à la résolution pour le balcon du presbytère de la Paroisse Très-Sainte-Trinité

RÉSOLUTION 2019-206

Proposée par Christian Simard

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la résolution 2019-17 afin d'approuver les modifications au balcon du presbytère de la Paroisse Très-Sainte-Trinité;

ATTENDU QUE les plans de construction ont été modifiés afin de démontrer une hauteur de 42 pouces pour les balustrades au premier et deuxième étage, tel que discuté dans le rapport AMÉ-19-17-R;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve les modifications au balcon du presbytère, tel que démontré par les plans de Gascon Engineering and Structural Design Inc., révision 4, daté du 16 octobre 2019, ainsi que par les spécifications soumis à l'annexe C du rapport AMÉ-19-91-R.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

12.1 2019-72 - Amendement no. 13 au Plan Officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland (plan secondaire)

RÉSOLUTION 2019-207

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-72, soit l'amendement no. 13 au Plan Officiel de la Cité de Clarence-Rockland (plan secondaire).

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-208

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-102, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 28 octobre 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h10.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe